

BARÈME CP 336

COMMISSION PARITAIRE POUR LES PROFESSIONS LIBERALES



BARÈME AU 01-03-2026

SALAIRE MINIMUM MENSUEL €
2.174,42

SALAIRE MINIMUM MENSUEL D'ENTREE POUR LE PROFESSIONNEL LIBÉRAL * QUI ENTRE DANS LA PROFESSION LIBÉRALE EN TANT QUE SALARIÉ €
2.239,63

* On entend par '**professionnel libéral**' tout travailleur dont l'activité consiste principalement à effectuer de manière **indépendante** et sous **sa propre responsabilité**, des prestations **intellectuelles** pour lesquelles **une formation préalable et permanente** est nécessaire et qui est soumise à une **déontologie** dont le respect peut être imposé par une institution disciplinaire désignée par la loi ou en vertu de celle-ci.

SALAIRES ÉTUDIANTS OU TRAVAILLEURS DANS UN RÉGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE €
2.065,68